



# Bruges

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PABLO PICASSO ET REHABILITATION DE L'ALSH ILE AUX ENFANTS A BRUGES - 2020-BRU040-052

---

Date et heure limites de réception des offres :  
lundi 15 février 2021 à 12:00

**Ville de Bruges**  
Hôtel de ville  
87 Avenue Charles de Gaulle  
33520 Bruges Cedex

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes .....	6
2.4 - Variantes exigées .....	6
2.5 - Développement durable.....	6
2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Conduite d'opération .....	7
3.2 - Maîtrise d'oeuvre .....	7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	7
3.4 - Contrôle technique .....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	7
4 - Conditions relatives au contrat .....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	8
5 - Contenu du dossier de consultation .....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	8
6.1 - Documents à produire .....	8
6.2 - Présentation des variantes exigées.....	10
6.3 - Visites sur site .....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	11
7.1 - Transmission électronique .....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres .....	12
8.1 - Sélection des candidatures .....	12
8.2 - Attribution des marchés .....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	14
9 - Renseignements complémentaires .....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14
10 - Clauses complémentaires.....	15

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PABLO PICASSO ET REHABILITATION DE L'ALSH ILE AUX ENFANTS A BRUGES - 2020-BRU040-052

Le projet porte sur le réaménagement de l'ALSH "Ile-aux-enfants" ainsi que sur le rattachement de l'école élémentaire Marie Laurencin à l'école maternelle Pablo Picasso.

Ces bâtiments font partie d'un groupe scolaire composé de trois entités : une école maternelle (Pablo Picasso) et élémentaire (Marie Laurencin / Camille Claudel), un restaurant scolaire et un accueil périscolaire (ALSH). A l'occasion des travaux, l'actuelle école Marie Laurencin est transformée en école maternelle et sera rattachée à l'école Pablo Picasso. Le bâtiment ALSH, n'accueillera que des enfants de maternelle.

Ce groupe scolaire se situe au 28 avenue de Verdun au centre-ville de Bruges. Ils sont bordés par la rue Maurice Abadie, la rue Théodore Bellemer et la rue du Carros.

Le projet conserve les accès existants sur l'avenue de Verdun, la rue Abadie et la rue Théodore Bellemer. L'entrée de l'actuelle école Marie Laurencin deviendra une entrée secondaire de l'école Pablo Picasso. L'entrée de l'ALSH est également déplacée pour se situer à l'Est du bâtiment.

Cette réhabilitation intègre également une restructuration de la cour de récréation entourée par le restaurant scolaire, l'ALSH, l'école Pablo Picasso et l'école Marie Laurencin.

La cour sera réaménagée afin de permettre un accès PMR entre l'ALSH et le restaurant scolaire. Des zones de plaines terres seront créées afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains.





Ce projet constitue une phase (Phase 2) d'un projet de plus grande échelle qui vise la requalification du centre-ville de la Commune de Bruges.

Des travaux de requalification des espaces publics autour du groupe scolaire (Phase 3) seront entrepris une fois ces travaux de réhabilitation réalisés. Une situation intermédiaire entre la fin des travaux de l'école et de l'ALSH et le début de la réalisation des travaux sur les espaces publics est donc envisagée.



PROJET GROUPE MATERNELLE

Document sans échelle

	Futur groupe maternelle
	École maternelle Pablo Picasso conservée
	Bâtiments restructurés pour extension école maternelle + création ALSH maternelle
	Bâtiments démolis

Lieu(x) d'exécution :  
16, Rue Théodore Bellemer et 28, Avenue de Verdun  
33520 BRUGES

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE - CHARPENTE - DESAMIANTAGE - DEMOLITIONS
02	COUVERTURE - ETANCHEITE
03	ITE - BARDAGE
04	SERRURERIE
05	MENUISERIES EXTERIEURES
06	PLATRERIE
07	MENUISERIES INTERIEURES
08	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
09	PEINTURE
10	CVC - PLOMBERIE SANITAIRES
11	ELECTRICITE
12	ASCENSEUR
13	VRD

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre			
	45261100-5	Travaux de charpente			
	45262660-5	Travaux de désamiantage			
	45111100-9	Travaux de démolition			
02	45261210-9	Travaux de couverture			
03	45262650-2	Travaux de bardage			
	45321000-3	Travaux d'isolation thermique			
04	44316500-3	Serrurerie			
05	45421000-4	Travaux de menuiserie			
06	45410000-4	Travaux de plâtrerie			
07	45421000-4	Travaux de menuiserie			
08	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols			
	45432200-6	Travaux de pose de revêtements muraux et de papiers peints			
09	45442100-8	Travaux de peinture			
10	45330000-9	Travaux de plomberie			
	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires			
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation			
11	09310000-5	Électricité			
12	42416100-6	Ascenseurs			
13	45112500-0	Travaux de terrassement			
	45112100-6	Travaux de creusement de tranchées			
	32400000-7	Réseaux			

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Variantes exigées

Les candidats devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
03	01	Isolant biosourcé pour l' ITE de l' ALSH	Isolant biosourcé pour l' ITE de l' ALSH (cf. descriptif du CCTP)
13	01	Remplacement Gazon synthétique	Remplacement du gazon synthétique par un sol poreux (retrait du gazon synthétique et couche support et mise en place de copeaux de bois avec bordures béton) (cf. descriptif du CCTP)
	02	Sol Préau	Remplacement sol existant du préau par de l'enrobé. (cf. descriptif du CCTP)
	03	Réfection cour	Réfection de la totalité de la cour (zones non prévues en base). (cf. descriptif du CCTP)

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération est assurée par :

BORDEAUX METROPOLE  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

#### **3.2 - Maîtrise d'oeuvre**

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

VAZISTAS  
94 Rue Fieffé  
33800 BORDEAUX

Elle est représentée par : JULIEN GRAVES.

#### **3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

BETEM AQUITAINE  
3 rue Nully de Harcourt  
33610 CANEJAN

Courriel : aquitaine@betem.fr

#### **3.4 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT  
4 Voie Romaine - CS 80080  
33615 PESSAC cedex

Le contrôleur technique est représenté par : Massinissa AIT HABIB.

#### **3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

PRESENTS  
15 Avenue de chavailles  
33520 BRUGES

Le coordonnateur est représenté par : Mme MATHIEU.

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Le cadre de réponse du mémoire technique, justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Notice acoustique
- Tableau des surfaces
- Le rapport initial du bureau de contrôle
- Le cahier des charges fonctionnel du SSI
- Le Plan Général de Coordination sécurité
- Les notices de sécurité et d'accessibilité
- Le rapport Géotechnique mission G2
- La charte Chantier propre

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :



Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du code de la commande publique	Oui
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat		Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le cadre de réponse du mémoire technique présentant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- La note méthodologique</li><li>- Le calendrier</li><li>- La note environnementale et sécurité</li></ul>	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### Protection des données à caractère personnel

Les informations ici recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Ville de Bruges pour les finalités suivantes : enregistrement des offres pour instruire la procédure de passation du contrat (analyse des candidatures et des offres, classement des offres, attribution et rejets des offres, notification du contrat et exécution du contrat).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont Ville de Bruges est investie.

Le ou les destinataire(s) des données sont des personnes habilitées par Ville de Bruges à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces informations et données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales, soit 5 ans pour les offres non retenues et 10 ans pour les offres retenues à compter de la date de fin d'exécution du contrat. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent pour les traitements les concernant, de droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, à l'effacement ou à la limitation ; ainsi que d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, et du droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès.

Les candidats peuvent exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr) ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, ils peuvent également consulter leurs droits sur le site de la CNIL.

## **6.2 - Présentation des variantes exigées**

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

## **6.3 - Visites sur site**

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

1ère visite prévue le Mercredi 20 Janvier 2021 à 9h30 au 28, Avenue de Verdun à Bruges (entrée école élémentaire Laurencin).

2ème visite prévue le Mercredi 03 Février 2021 à 9h30 au 28, Avenue de Verdun à Bruges (entrée école élémentaire Laurencin).

Personne à contacter : Mme BERNARD - 06.20.33.95.71

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des plis ne peut se faire que par voie électronique, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Les candidats ont la possibilité d'effectuer un « dépôt test » sur ce profil d'acheteur.

**NOUVEAUTE - [ENVOL]** : les fonctions usuelles de dématérialisation permettent de gérer des DCE et des réponses électroniques d'1Go environ. Le profil d'acheteur de Bordeaux Métropole, via son module « dossiers volumineux », permet également le dépôt d'offre électronique incluant des milliers de fichiers et des dizaines de Go (100Go et +). Bordeaux Métropole met à disposition des candidats un document d'auto-formation de 3 pages sur son site Internet, accessible à l'adresse : <https://www.bordeaux-metropole.fr/Metropole/Bordeaux-Metropole-a-votre-service/Marches-publics/Repondre-a-un-marche-public>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

PT OUEST  
DAF - CDE PUBLIQUE - PT OUEST  
Bâtiment Pégase  
10-12 rue des Satellites  
33185 Le Haillan cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : -formats de la suite bureautique OpenOffice (.odt, .ods) -format Adobe Acrobat (.pdf) -format Microsoft Word (.doc) -format Microsoft Excel (.xls) -format Mensura (.msa)

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché, celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou de la copie scannée de l'acte d'engagement signé manuellement.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique - critère apprécié au regard du cadre de réponse contractuel	60.0
<i>1.1-Qualité de la solution technique (qualité et performance des matériaux proposés avec fiches techniques et provenance) et mesures environnementales et sécurité que l'entreprise mettra en œuvre, en conformité avec les exigences du CCTP.</i>	30.0
<i>1.2-Méthodologie d'intervention et de mise en œuvre (procédés techniques et description de l'organisation du chantier, calendrier d'exécution spécifique), et moyens matériels et humains que l'entreprise va dédier à la mise en œuvre des travaux pour respecter les délais d'exécution.</i>	30.0
2-Prix des prestations - critère apprécié au regard de la DPGF	40.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

La valeur technique sera jugée suivant le cadre de réponse transmis par le candidat dans son offre, aucun autre document ne sera accepté pour juger l'offre.

Le cadre de réponse sera obligatoirement renseigné avec des renvois éventuels à des documents annexes dont les numéros de page seront précisés.

Grille de notation sur 10 en appliquant ensuite la pondération.

Note entre 8 et 10 - La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 6 et 7,9 - La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 4 et 5,9 - La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 2 et 3,9 - La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 1 et 1,9 - la proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Disqualifiée - La proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation, « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée »

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les 3 candidats qui auront remis les meilleures offres appropriées, dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. A l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin.

La négociation s'effectuera soit par un échange de courriels soit par une ou plusieurs réunion(s) de négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://marchespublics.bordeaux-metropole.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 4 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux  
9 rue Tastet  
BP 947  
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : +33 556993800

Télécopie : +33 556243903

Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux  
9 rue Tastet  
BP 947  
33063 BORDEAUX CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux  
103b rue Belleville

BP 952  
33063 BORDEAUX

## **10 - Clauses complémentaires**

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du cahier des charges relatives au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » ou « RGPD » complété de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "loi informatique et libertés" modifiée.